



LES SALAIRES DES AGENTES ET DES AGENTS MÉRITENT MIEUX QUE LA PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE !

Toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, au vu de la gravité de la situation du pouvoir d'achat des salarié.e.s des trois versants, appellent à une journée de grève et de manifestations le mardi 19 mars.

Alors que tous les préavis nécessaires ont été déposés, le gouvernement persiste à enfreindre la loi en refusant toute négociation durant cette période et ce, en dépit des demandes réitérées de tous les syndicats.

Non content de s'exonérer des obligations légales, le ministre en charge de la Fonction publique a convoqué ce 14 mars une réunion « de diagnostic sur les rémunérations », de laquelle il a choisi d'être absent.

Déjà, cette initiative était au mieux inappropriée alors que c'est une réunion de négociation sur le préavis qui aurait dû être convoquée. Mais, lorsque, mardi 12 au soir, sont parvenus les documents censés préparés cette réunion, le comble a été atteint !

En effet, les 29 pages consistent à porter au pinacle les mesures prises depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017.

Pour ce faire, tout est bon dans la présentation parfaitement malhonnête de diverses données : les milliards d'euros semblent tombés de la hotte du père Noël et des chiffres sont avancés de manière absolument tendancieuse, en évitant systématiquement de les rapporter à des éléments contextuels qui pourraient en amoindrir la portée.

Il est symptomatique à cet égard que la valeur du point ne soit traitée que sur une unique page – et encore, il faut attendre la onzième ! – à partir de deux tableaux complètement ineptes.

Précisons donc, puisque le « diagnostic » du pouvoir exécutif le cache soigneusement que, depuis 2014 (première année de référence choisie dans le document) jusqu'en décembre 2023, la valeur du point a décroché de 10,9% par rapport à l'inflation.

A cet égard, il convient d'ailleurs de noter que les années de départ pour soi-disant mesurer les évolutions sont ou 2014 ou 2017. Sans doute le gouvernement ne souhaitait-il pas pousser son « objectivité » jusqu'à remonter à l'année 2010 où a débuté le gel.....

Nous pourrions accumuler les exemples de la mauvaise foi patente du document. Citons-en juste quelques-uns pour éviter l'indigestion.

Page 24, on nous présente des chiffres liés à la masse salariale de l'Etat avec en gros titre « la masse salariale a augmenté de 18,8 milliards d'euros, soit +21,7% », depuis 2017.

Et alors ? Avancer des chiffres sans aucun élément comparatif révèle la grosse ficelle : il faut impressionner.

La CGT rappelle donc que sur la même période (en reprenant les hypothèses économiques sur lesquelles le gouvernement a bâti son budget 2024), l'inflation sera de 20,1%.

Déjà, cela permet de relativiser grandement les 21,7%. Lorsque l'on ajoute

que, sur les 7 années considérées, il y a eu quelques dizaines de milliers de créations d'emplois – trop peu à notre avis, la supercherie apparaît au grand jour.

En réalité, à effectifs constants 2017-2024, la masse salariale de l'Etat a reculé de 1,4% par rapport à l'inflation !

Par ailleurs, sur la même période, la masse salariale aura régressé d'environ 0,2 points de PIB, c'est-à-dire entre 5,5 à 6 milliards d'euros. Pour les trois versants de la Fonction publique, en remontant à 2010, la masse salariale aura perdu aux alentours d'un demi-point de PIB, soit entre 12 à 14 milliards d'euros !

Pour valoriser son bilan, le ministre choisit de mettre en exergue des calculs essentiellement appuyés sur la Rémunération Moyenne des Personnels en Place (la RMPP).

Cet outil, qui sert à mesurer les évolutions de rémunérations des personnels présents sur deux années consécutives, en intégrant les promotions de certains et les passages d'échelons d'autres, n'est pas du tout adapté pour observer les véritables niveaux salariaux. Ce calcul revient à amalgamer évolutions générales, progressions individuelles de carrière, promotions et effets des montées en qualification, en considérant donc que tous ces éléments auraient pour vocation de concourir au maintien du pouvoir d'achat.

On comprend mieux ce choix malhonnête du ministre en regardant les données présentées page 15 (qui, bizarrement cette fois-ci, remontent à 2011 !) qui montrent une RMPP toujours supérieure à l'inflation....

Si on reprend une des illustrations du document avec un.e professeur.e certifié.e, on peut pousser le raisonnement. Son recrutement s'effectue à un traitement brut au 1^{er} janvier 2024 de 1944 euros mensuels bruts. Au bout de 8,5

années, l'intéressé.e atteint en moyenne le 6^{ème} échelon auquel correspond un traitement brut de 2446 euros. Son salaire aura donc augmenté de 25,8%. Sur la base moyenne de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de ces 20 dernières années, l'inflation, sur les 8,5 années, aura progressé de 16,2%.

Pourquoi donc procéder à des augmentations générales ?!

Sauf que, sur la même période, le SMIC aura pris entre 25 et 30% (là également, en regard de sa progression moyenne sur les 20 dernière années) et se situera entre 2200 et 2300 euros bruts mensuels. Conséquence, les 2 premiers échelons du grade se retrouveraient en dessous du SMIC et l'intéressé.e au 6^{ème} échelon à peine 8 % au-dessus au lieu de 38% aujourd'hui !

L'ensemble de ce document est à l'avenant et relève de la pire et honteuse opération de propagande.

Pour la CGT, les 5, 7 millions d'agentes et d'agents qui se dévouent au quotidien pour assurer les missions de service public pour le bien de toute la population valent bien davantage que ce piteux exercice ! Elles et ils méritent non seulement que leur pouvoir d'achat soit maintenu mais aussi que leurs qualifications soient reconnues et que leur ancienneté soit prise en compte !

C'est pourquoi, nous nous félicitons que toutes les organisations syndicales aient claqué la porte de la mascarade du 14 mars 2024.

La seule réponse face à ce pouvoir exécutif, c'est d'élever le rapport de forces et, dans un premier temps, de se mettre massivement en grève le 19 mars et de participer aux manifestations !

Montreuil, le 14 mars 2024